

L'ALGERIE FACE AUX POLITIQUES ECONOMIQUES ENVIRONNEMENTALES

Mme MELBOUCI Leïla

Université Mouloud Mammeri de Tizi-ouzou

RESUME :

La montée en puissance des préoccupations écologiques de ces dernières années a rendu incontournable la prise en compte de l'environnement au niveau micro économique. Ce contexte a guidé ainsi le développement des politiques économiques qui se traduit différemment d'un pays à l'autre selon le niveau de développement et selon la culture.

En Algérie, dans la majorité des unités industrielles, des choix des procédés technologiques ne firent pas doter d'équipement antipollution. L'une des actions principales des PNUD en matière d'environnement consiste à fournir aux gouvernements des pays en voie de développement (l'Algérie), les politiques à adopter pour sa sauvegarde. De ce fait, l'objectif de ce travail consiste à étudier :

- les différentes politiques économiques pour la préservation de l'environnement proposées au sein de la globalisation par les pays les plus industrialisés ;
- l'expérience algérienne dans l'applicabilité de ces politiques.

INTRODUCTION

Ces dernières années, une vague de pessimisme est apparue et les idées malthusiennes sont revenues à la surface : Malthus soutenait que la production serait limitée par une terre saturée ; les pessimistes actuels lui rajoutent la contrainte environnementale. Autrement dit, la croissance sera bloquée par la capacité d'absorption limitée de l'environnement. D'ailleurs les prédictions de ce malthusianisme moderne sont plus sombres que la doctrine originale : si la croissance actuelle de la population mondiale continue, si l'industrialisation, la pollution, les problèmes alimentaires et l'épuisement des ressources se poursuivent, les limites à la croissance sur cette planète, selon les spécialistes, seront atteintes au cours de cent prochaines années.

Cette menace et nette dégradation des écosystèmes d'une part, et la pression des associations de protection de l'environnement d'autre part, ont porté la question au sommet de la hiérarchie politique. Les pouvoirs publics reconnaissent que l'industrie contribue pour un tiers aux émissions de gaz à effet de serre et élaborent plusieurs politiques économiques environnementales. Force est de constater que la protection de l'environnement est en passe de devenir la condition sine qua non pour que les entreprises soient compétitives et pour qu'elles puissent accéder au marché mondial. Dans cette optique, notre contribution cherche à répondre aux questions suivantes :

- Les politiques économiques environnementales trouvent-elles un terrain d'applicabilité en Algérie ?
- Comment les entreprises algériennes ont-elles réagi face à ces solutions publiques ?

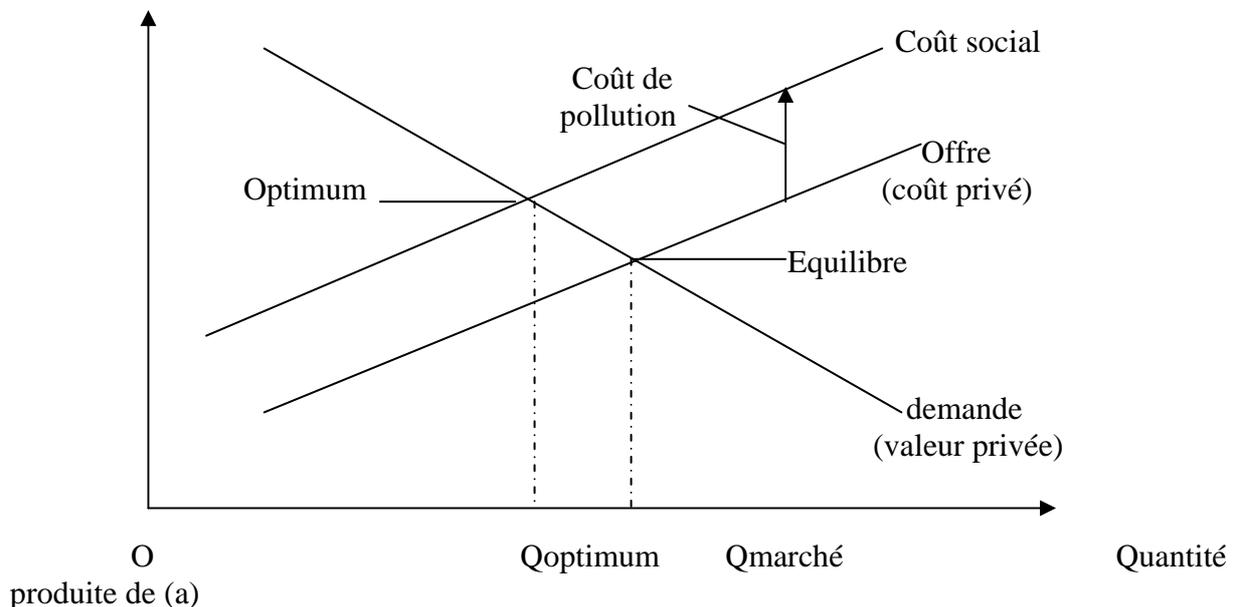
Pour traiter ces interrogations, nous allons présenter, dans une première partie les traits des différentes politiques publiques pour la protection de l'environnement ainsi que leur influence sur les entreprises. Cette étude nous permettra dans la seconde partie d'apprécier l'expérience algérienne. Nos sources de collecte de donnée sont principalement le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (MEAT) et l'Inspection de l'environnement de la Wilaya de Tizi ousou et de Béjaïa. Nos entretiens semis-directifs avec les responsables ont été corroborés par d'autres au niveau de quelques entreprises. Ces interviews nous ont permis de distinguer le cas algérien en terme de politique économique environnementale.

I- LES POLITIQUES ECONOMIQUES ET POLITIQUES INDUSTRIELLES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour expliquer les vertus du libéralisme, Adam SMITH a utilisé la métaphore de la main invisible du marché qui conduit les acheteurs et vendeurs à maximiser le bénéfice global tout en cherchant leur propre intérêt. Néanmoins, est ce que la même main est capable d'assurer l'intérêt social en terme d'environnement sain ? force est de savoir que les entreprises, si elles génèrent des externalités positives, elles causent d'autres négatives que le gouvernement cherche à internaliser pour tenter de réaliser l'équilibre optimum (EO) comme le montre le graphe suivant.

Graphe N°1 : Les externalités négatives de la production.

Prix du produit polluant (a)



Source : G. Mankiw¹ (1998).

En présence d'une externalité négative à la production, le coût social de production d'un produit (a) est supérieur au coût privé. La quantité optimale de produit (a) **Qop** est donc inférieure à la quantité d'équilibre de marché ce qui s'explique que par le fait que l'équilibre de marché ne prend en compte que les coûts privés de production ; au point **Qm**, la courbe de

¹ G. MANKIW : Principe de l'économie. Edition Economica 1998 P. 265..

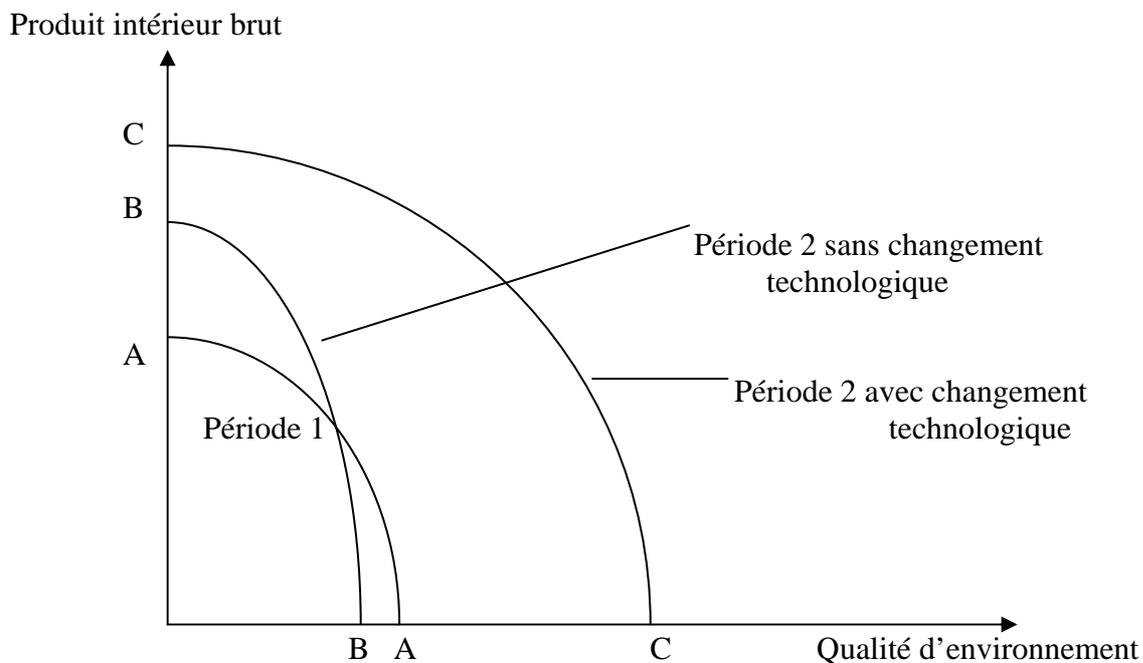
demande se trouve en dessous de la courbe de coût social. Donc une réduction de la consommation et de la production en dessous de ce niveau d'équilibre, augmenterait le bien être économique général. La question lancinante est comment le gouvernement pourrait-il atteindre cet optimum ?

Après plusieurs recherches en collaborations de plusieurs partenaires, les pouvoirs publics ont proposé plusieurs solutions que nous définissons dans ce qui suit.

1- Les politiques économiques pour la protection de l'environnement

L'objectif principal des pays est de maintenir un taux positif de leur croissance économique. Toutefois cette croissance serait bloquée par la capacité d'absorption limitée de l'environnement. ce constat a poussé les gouvernements à reconsidérer l'environnement dans toute l'étude de projet et tenter d'atteindre la frontière des possibilités de production (FPP) en (CC) selon le graphe suivant.

Graphe N°2 : la possibilité d'amélioration de l'environnement.



Toutes les économies ont commencé dans la période 1 avec (FPP) indiquée par (AA). La croissance économique sans modification technologique déplace le (FPP) en (BB), dans cette situation, la société peut obtenir un plus grand produit en contre partie d'une détérioration de la qualité de l'environnement. Mais l'investissement en terme environnemental repoussant la (FPP) en (CC) de telle sorte que la société puisse avoir à la fois plus de produit et un investissement plus sain. Pour cela des solutions publiques d'autres privées ont été mis en œuvre et remplacées ou utilisées en même temps car le problème de l'environnement est très délicat à traiter.

1-1 les solutions publiques

Il existe de nombreux types d'externalités et donc de réponses politiques variées :

- La démarche de commandement et de contrôle

Elle a très vite posé des problèmes. En effet, les gains obtenus en matière d'environnement auraient souvent pu l'être à un coût inférieur à celui des réglementations spécifiques, parce que d'une part la réglementation ne pouvait pas tenir compte de la multitude des situations rencontrées par l'entreprise et d'autre part, parce que le processus de réglementation est toujours lent à incorporer des technologies récentes. De surcroît, il est impossible d'éliminer tout comportement polluant. Il serait ridicule pour le gouvernement d'interdire toute forme de pollution (G. Mankiw² 1998). Les réglementations de type ordre-contrôle ne permettent pas de différencier les entreprises, les régions et les secteurs. A cet effet, d'autres solutions ont été proposées.

- Les taxes pigoviennes et subventions

Avec cette politique, le gouvernement essaye d'inciter pour promouvoir une attitude socialement efficiente. Les taxes dont l'objet est de corriger les effets d'externalités négatives viennent ajouter le coût de la pollution aux coûts que doivent déjà supporter les entreprises. Ces dernières sont donc incitées à réduire autant que possible la pollution.

Le gouvernement subventionne les activités qui produisent des externalités positives. Des subventions comme les crédits d'impôts pour l'achat d'équipement moins polluant constituent une autre façon d'inciter les producteurs à réduire la pollution. Toutefois, les subventions sont économiquement inefficaces. Bénéficiaire des subventions fait que l'entreprise ne paie pas l'intégralité des coûts, une partie d'entre-eux est prise en charge par l'Etat. Cela permet au producteur de vendre à un coût inférieur au coût total de production. Par conséquent, cela maintiennent la production et l'émission de pollution au dessus du niveau socialement efficace. Dans cette optique, une autre réponse publique est proposée.

- Les permis de pollution négociables

L'Etat peut délivrer un nombre de permis tel que l'entreprise produise un niveau de pollution équivalent à celui qui existerait dans le système de commandement et de contrôle. Cependant, les entreprises sont autorisées à vendre leur permis. Si une entreprise parvient à réduire de moitié sa pollution, elle pourra vendre une partie des permis qu'elle possède à une autre entreprise désireuse d'accroître sa production et donc ses émissions des polluants.

Dans certains cas, l'émission de permis de polluer peut être préférable à l'imposition d'une taxe pigovienne. Supposons que le gouvernement veuille limiter à 500 tonnes de quantités des déchets jetés dans les rivières. Comme l'Etat ne connaît pas précisément la demande de pollution, il lui est difficile de définir la taxe qui permettra d'atteindre l'objectif désiré. Il est plus facile de mettre 500 permis de polluer aux enchères. Le produit de l'enchère sera égal au montant de la taxe pigovienne. A ces solutions politiques se greffent d'autres réponses privées pour traiter les problèmes de l'environnement.

1-2 Les solutions privées

Toutes les solutions n'impliquent pas une action directe de l'Etat. Deux approches privées peuvent fournir un résultat modérément efficace.

² G. MANKIW : op cite P. 274.

- Les négociations privées et théorème de Coase

Selon Coase, lorsque les droits de propriétés sont définis, des solutions de marché ou des négociations entre les utilisateurs potentiels garantiront des résultats efficaces (J. Stiglitz³ 2000). Ce théorème affirme que des acteurs privés peuvent résoudre eux-mêmes les problèmes d'externalités. Mais le marché ne parvient pas toujours à les résoudre (Mankiw⁴ 1998). En effet, le théorème de Coase ne tient que lorsque les parties prenantes peuvent sans difficulté parvenir à un accord et ensuite le faire respecter. Dans la réalité, la négociation n'aboutit pas systématiquement, même si un accord bénéfique à toutes les parties est théoriquement possible. Parfois, le problème ne sera pas résolu du fait des coûts de transaction que les parties doivent supporter lors de la négociation.

- Les règles de responsabilité

Elles s'appuient sur le cadre de la responsabilité juridique ou de préjudice. Le générateur d'externalité est légalement responsable des dommages causés à autrui. L'entreprise peut être suivie en tant que responsable du produit. Mais les droits de propriété incomplets rend les règles de responsabilité assez limitée dans leurs applications. Ces différentes solutions montrent que les problèmes écologiques sont une évidence, ils prennent de plus en plus d'importance dans la vie économique. Comment les entreprises peuvent-elles tenir compte de cette évolution ? C'est l'objet de ce deuxième point .

2- Les politiques industrielles environnementales

La quête des solutions aux déséquilibres écologiques que subirait la planète est le fruit d'un ensemble de pressions sociétales (J. C. Lefeuvre⁵ 1991) qui conduit les entreprises à élaborer des outils et des méthodes susceptibles d'incorporer une dimension environnementale à leur prise de décision. Du fait de la mondialisation du marché et la multiplication des législations environnementales applicables à travers le monde, le nombre de comportement possible est presque illimité et a connu des évolutions.

Plusieurs modèles ont été étudiés pour mettre en évidence le comportement des entreprises face aux politiques économiques environnementales (Auror Maroucini⁶ 1998). Ces modèles changent en fonction de l'importance de l'applicabilité des politiques environnementales dans les entreprises et classent ces derniers en fonction de leur stratégie face aux problèmes de l'environnement. Le tableau suivant propose un résumé de plusieurs de ces modèles.

³ J. STIGLITZ : Principes d'économie moderne. Edition DE Boeck université, 2000, P.445.

⁴ G. MANKIW : op cite P. 273.

⁵ J.C. LEFEUVRE : L'approche écologique de l'environnement, un environnement et gestion de la planète. Les cahiers français N° 250, la documentation française P.61-65 , mars avril 1991.

⁶ A. MAROUCINI : Stratégie environnementale des entreprises. Presses polytechniques et universitaires Romandes 1998.

Tableau N°1 : Les comportements des entreprises face aux politiques environnementales.

Les modèles évolutifs		
Le modèle ROOME 1992	Le modèle de KOECHLIN et MULLER 1992	Le modèle de CROSBIE et KNIGHT 1995
La stratégie de la non conformité La stratégie de la conformité La stratégie écologique La stratégie de leader	La stratégie réactive La stratégie proactive La stratégie hyper active	La stratégie de ne « rien faire » La stratégie défensive La stratégie sociale La stratégie de l'opportunité La stratégie de l'entreprise soutenable.
Critiques	Ces modèles ne permettent pas de déterminer les conditions managériales et opérationnelles assurant la mise en œuvre effective des diverses stratégies.	
Les modèles taxionomiques		
Le modèle de SCHOT 1992	Le modèle de STEGER 1993	
La stratégie dépendante La stratégie défensive La stratégie innovante La stratégie de niche Pour ce modèle, la mise d'une stratégie environnementale poursuit uniquement des objectifs économiques. Il s'agit de se défendre contre les changements survenus dans le contexte d'évolution des entreprises	Les stratégies défensives Les stratégies offensives Les stratégies innovantes Ce modèle classe les stratégies selon les opportunités de marché découlant de la prise en compte environnementale selon les risques environnementaux résultant de l'activité de l'entreprise	
Critiques	Lors de la définition des conditions de mise en œuvre de la stratégie écologique choisie, ils considèrent uniquement les programmes relatifs au fonctionnement de l'entreprise.	
Le modèle linéaire étendu ou modèle de GHOBADIAN et Al 1998		
En complétant le modèle linéaire, l'auteur propose 3 types d'engagement pour la protection de l'environnement		
Engagement restreint	Engagement spéculatif	Engagement conditionné
Visé la stricte conformité	Cherche la place de leader dans le champ de l'environnement	La stratégie varie d'une implantation à une autre
Le modèle de contingence de Azzone et al 1998		
Il élabore une classification des stratégies environnementales qui remédie aux insuffisances et aux limites des modèles évolutifs et taxionomiques. En fonction de la priorité accordée à la composante environnementale, les managers peuvent avoir plusieurs attitudes stratégiques face à l'environnement adaptive, anticipante et innovante		

Quelque soit le modèle proposé, la prise en compte de ces politiques environnementales dans les entreprises mène ces dernières à élaborer leur propre politique industrielle et peut conduire les managers à des décisions de gestion plus ou moins importante (Bensedrine⁷ 2001) et qui toucherait toutes les fonctions. En effet, les entreprises qui décident d'intégrer le critère environnement dans leur prise de décision, seraient appelées à adapter la structure de leur entreprise en créant une direction de l'environnement par exemple ; adapter les systèmes d'information avec l'établissement d'écobilans et donc d'outils de mesure de la pollution ; modifier leur conception de leur environnement en travaillant par exemple en étroite collaboration avec les associations écologistes ; modifier les modes de gestion en fixant des normes et des objectifs écologiques ; changer les technologies dans les processus de production ; réorganiser la fonction recherche et développement pour le développement des produits et des procédés protégeant l'environnement. Autrement dit, installer un système de management environnemental (SME) qui doit permettre aux entreprises de contrôler et de réduire continuellement l'impact direct ou indirect de toutes leurs activités sur l'environnement. Les normes en matière de (SME) ont été créées au niveau international. Il s'agit de la norme internationale ENTSO 1401 (développée sur une base privée) et l'ordonnance européenne EMAS. La certification par un tiers permet à une entreprise de se positionner sur le marché via par exemple une image plus « verte » une reconnaissance internationale, un gain de prestige/compétitivité. L'enjeux est donc de taille. Le tableau ci-dessous donne une idée sur l'influence des solutions environnementales sur les politiques industrielles des entreprises.

Tableau N° 2: L'impact des politiques environnementales sur les politiques industrielles des entreprises

Les solutions publiques	Les différentes actions	Comportement des entreprises
réglementation	<ul style="list-style-type: none"> • ordre. Interdiction • Fixation de niveau de pollution 	Les industriels ne réduiront pas leurs émissions toxiques en dessous du niveau requis par la loi même s'ils le peuvent.
Taxe pigovienne	<ul style="list-style-type: none"> • Paiement des taxes pour une mesure de pollution fixée • Incite les responsables industriels à réduire le niveau de pollution 	Incite les entreprises à mettre en œuvre une politique permettant le développement des procédés et des produits propres pour diminuer le montant de la taxe à payer.
Permis négociable	Introduire le marché pour obtenir une allocation finale efficace quelle que soit l'allocation initiale	Les entreprises paient pour les permis et non un impôt au gouvernement, ce qui veut dire une autre sorte de politique industrielle serait mise en place.

Source : constituée par l'auteur.

⁷ J. BENSEDRINE : Gestion et protection de l'environnement : comment devenir une entreprise ouverte. Revue Française de Gestion Nov-Déc. 2001; P.137.

Il est bien évident que la donne environnementale a complètement modifié le processus de prise de décision qui prend dorénavant la stratégie écologique en compte. Qu'en est-il des entreprises algériennes ? Le gouvernement algérien a-t-il mis en œuvre les solutions citées ? Ces politiques ont-elles influencé le comportement des entreprises algériennes ?

L'Algérie, à l'instar de tous pays en voie de développement est du point de vue pollution atmosphérique très mal lotie, il connaît au même titre que les pays industrialisés des phénomènes de pollution atmosphérique mais ne dispose pas de moyens de lutte technologique et juridique appropriés. Par ailleurs et par manque d'études scientifiques fiables, le pays ne possède pas de données relatives à l'ampleur du phénomène.

L'une des actions principales de PNUD en Algérie en matière d'environnement consiste à fournir au gouvernement les moyens de réflexion nécessaires pour les stratégies à adopter en fonction des priorités, des besoins et des objectifs fixés pour faire face aux problèmes environnementaux.

II- L'EXPERIENCE ALGERIENNE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

Dans un rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement (RNE 2000) en Algérie, il a été souligné que l'Algérie vit une crise sévère de l'environnement. ce même rapport a indiqué qu'à l'horizon 2020, la pollution des surfaces hydriques pourrait atteindre 400 000 tonnes de matières organiques. En terme de concentration dans les cours d'eau, la pollution varierait entre 30g/m³ et 60g/cm³, soit une eau quasi inutilisable. A cela se greffe la pression démographique, la mauvaise répartition des zones d'activités industrielles et la dégradation de l'air. Quelles politiques économiques utilise le gouvernement algérien pour atténuer ces problèmes d'environnement ?

Le système des études d'impact sur l'environnement constitue l'instrument décisionnel et l'outil de base indispensable pour la mise en œuvre du volet préventif de la stratégie du pays en matière de protection de l'environnement et du développement durable. A cet effet, et afin de rendre plus efficace le système algérien d'EIE, le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement compte accorder à cet outil préventif l'intérêt qu'il mérite et se doter d'une réglementation applicable et des structures, des moyens et des outils opérationnels adéquats. L'analyse d'impact sur l'environnement constitue l'élément principal pour l'administration chargée de l'examen et du contrôle de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE). La première EIE en Algérie remonte à 1986 et le nombre d'EIE réalisé annuellement varie entre 80 et 100 selon le rapport sur l'état de l'environnement de 1997 ; entre 1995 et 1997 sur 271 projets initiés par les opérateurs économiques publics ou privés, seuls 108 ont fait l'objet d'étude d'impact. selon le responsable de la sous direction chargée d'études d'impact, la situation n'a pas vraiment changé en 2004. Cette situation serait-elle due aux difficultés d'applicabilités des solutions publiques ?

Après étude de plusieurs documents traitant l'environnement et après un ensemble d'entretiens avec les responsables des sous directions de la prévention des pollutions et nuisances ; du suivi et du contentieux ; chargé des études d'impact et la direction de l'environnement au niveau du ministère ainsi que l'inspection de l'environnement des wilayas de Tizi ouzou et de Bejaïa, nous avons jugé judicieux, pour répondre aux interrogations soulevées, de présenter d'abord le cadre institutionnel et réglementaire lié aux problèmes environnementaux pour en juger les difficultés du terrain et le comportement des entreprises algériennes face aux réponses publiques.

1 – Le cadre institutionnel et réglementaire de l’environnement en Algérie

Le cadre institutionnel de l’environnement en Algérie s’est caractérisé par une certaine instabilité due aux différents changements de tutelles pendant les dernières années. En effet en 1988 et 1994, sept ministères ont en charge le secteur environnement. Cette situation difficile n’a pas favorisé la consolidation de l’assise environnementale et a empêché la mise en place des instruments de base nécessaire pour assurer une qualité environnementale durable. En 2002, le ministère de l’environnement et de l’aménagement du territoire et de l’environnement qui a été créé en août 2000 a mis en place des solutions publiques déjà citées par la réglementation en 1983. Le cadre juridique relatif à la protection de l’environnement regorge de textes. D’après le rapport sur l’état de l’environnement de 97, il existe environ 300 textes dont le principal est la loi N°83-05 du 5 février 1983. Cette loi cadre, qui a pour objet la mise en œuvre de la politique nationale de protection de l’environnement, consacre son titre V aux études d’impact. Elle définit l’entreprise comme un instrument privilégié de mise en œuvre efficace de cette politique. Avant d’analyser cette politique national, il est essentiel de mentionner la dynamique voire la turbulence qui touche ce cadre institutionnel comme le montre le tableau suivant.

Tableau N°3 : La dynamique du cadre réglementaire et institutionnel liée à la protection de l’environnement

Cadre réglementaire	Cadre institutionnel
-La loi cadre N°83-03 du 5 février 1983 couvre les principaux aspects de la protection de l’environnement.	1974 création du conseil national de l’environnement CNE.
-Le décret 90-78 du 27 février 1990 relatif aux études d’impact sur l’environnement définit l’étendu d’application de l’EIE et tous ce qui constitue une atteinte à l’environnement.	1977 dissolution du CNE et transfert de ses prérogatives au ministère de l’hydraulique.
-Le décret 88-149 du 26 juillet 1988 définissant la réglementation applicable aux installations classées et fixant leur nomenclature.	1983 création d’une agence nationale pour la protection de l’environnement (ANPE).
-Le décret 93-160 du 27 juillet 1993 réglementant les rejets et les liquides industriels.	1984 rattachement des prérogatives de protection de l’environnement au ministère de l’hydraulique de l’environnement et des forêts.
Ledécret 93-165 réglementant les émissions de fumées, gaz, poussière, odeurs.	1988 transfert des prérogatives de protection de l’environnement au ministère de l’intérieur.
-le décret96-59 du 27 janvier 1996 portant création de l’inspection générale de l’environnement.	1990 transfert au ministère délégué à la recherche, à la technologie et à l’environnement.
-Le décret 96-60 du 27 janvier 96 portant création de l’inspection de l’environnement de wilaya.	1992 transfert de l’environnement au ministère de l’éducation national.
	1993 rattachement de l’environnement au ministère chargé de l’environnement.
	1994 rattachement de nouveau de l’environnement au ministère de l’intérieur et des collectivités locales et de l’environnement.
	1996 création d’un secrétariat d’Etat chargé de l’environnement.
	2000 création du ministère de l’aménagement du territoire et de l’environnement.

Source constituée par l’auteur.

Ce tableau donne d'emblée une idée sur la difficulté d'application des politiques économiques environnementales. A titre d'exemple, nous vérifierons l'outil principal à savoir les EIE.

- Les compétences nationales dans le domaine de l'EIE

L'Algérie dispose d'un nombre relativement modeste de bureaux d'études spécialisés opérant dans le domaine des EIE. L'expérience des bureaux d'études nationaux s'est révélée assez limitée du fait que le nombre de projets soumis à la procédure d'EIE est relativement réduit (80 EIE en 1999), selon les documents du MEAT 2000.

Les responsables, au niveau de la tutelle MEAT et des wilayas citées, reconnaissent les faiblesses qui touchent les structures ayant pour mission la protection de l'environnement, nous citons par exemple :

- la structure du département d'EIE actuel, malgré l'expérience acquise ne saurait gérer efficacement un système D'EIE sans renforcement conséquent en moyens humains et matériel.
- Les capacités humaines de gestion, de réalisation et de suivi des EIE (s) semblent insuffisantes en nombre et en compétence spécialisées pour mener les EIE(s) de grande envergure.
- Quant aux capacités des bureaux d'étude publics et surtout privés aptes à mener des EIE, elles ne sont ni suffisantes en leur nombre, ni même assez expérimentées pour affronter des tâches de grande complexité.
- Les bureaux d'études publics et surtout privés spécialisés sont très peu nombreux et en général manque de formation en matière d'évaluation.
- Les projets les plus importants et qui sont souvent des projets d'Etat échappent à l'obligation de réaliser des EIE(s) préalables.
- Les investisseurs institutionnels ou internationaux font appel à des bureaux d'études étrangers pour réaliser des EIE(s).
- Les bureaux d'étude rencontrent souvent des difficultés au niveau de l'accès à l'information et aux données nécessaires. Ils n'ont pas bénéficié de programme de formation dans le domaine de l'EIE.
- Manque de coordination entre plusieurs institutions traitant le problème de l'environnement exemple : la commission d'assistance et de promotion des investissements (CAPI) et les inspecteurs de l'environnement de wilaya.

En règle générale, la décision de soumettre certains projets à la procédure de l'EIE est prise au moment de l'examen des demandes d'autorisation par les commissions de wilaya chargées de l'assistance et de promotion de l'investissement (CAPI). Dans ce fait, dans la plupart des cas, seuls les projets concernant des établissements classés sont soumis à cette procédure (catégorie A : une EIE obligatoire ; catégorie B : une analyse environnementale (AE) est exigée ; catégorie C, l'EIE n'est pas exigée. A cet effet, l'expérience algérienne par rapport aux politiques environnementales se caractérisent comme suit :

1-1* La réglementation ou méthode de contrôle-ordre trouve des difficultés d'application en Algérie. En plus des problèmes des coûts élevés de la réglementation, le manque d'études scientifiques fiables font que l'Algérie ne possède pas de données relatives à l'ampleur du phénomène (direction générale de l'environnement 2004) et donc à mettre en place une réglementation efficace.

1-2 :Taxe pigovienne et subvention

Les taxes sont aussi appelées des taxes administratives et autrefois des coefficients de participation. Toute entreprise susceptible de polluer est redevable selon le décret 98-339 de la loi de finance complémentaire de 2002 et 2003. Les taxes sont imposées par le ministère : les montants fixés n'ont pas fait l'objet de calcul selon le genre d'industrie en Algérie mais sont inspirés d'une nomenclature faite par les pays industrialisés. En réalité, cette taxe correspond à un impôt sur l'installation. Elle est payée uniquement par les entreprises classées et inventoriées. Elle varie selon les catégories A, B, C. Ces taxes n'ont pas incité les entreprises enquêtées à diminuer leur pollutions. Quant aux subventions, la banque mondiale a subventionné plusieurs entreprises pour le remplacement procédé à CFC.

Par ailleurs, l'Algérie a créé un fond national pour subventionner les entreprises désirant réduire leur pollution pour être certifiés ISO 14001. Le fond national est aussi utilisé pour subventionner les études d'impact sur l'entreprise national industriel.

Néanmoins des insuffisances sont constatées en ce qui concerne cette politique au niveau des wilayas Tizi ouzou et Bejaïa. A titre d'exemple, les entreprises privées et publiques localisées dans la wilaya de Tizi ouzou sont classées dans un listing selon les branches, les secteurs ainsi que le montant de la taxe à payer. Ce listing souffre de plusieurs lacunes. L'inspecteur de l'environnement de la wilaya de Tizi ouzou n'a pas procédé à une enquête sur terrain pour calculer le nombre d'unités susceptibles à polluer et faire le suivi car l'informel commence à l'emporter sur le formel, surtout pour le secteur privé. En revanche, la wilaya de Bejaïa, suite à une note du ministère de l'environnement insistant sur l'applicabilité du décret 98-339, l'administration locale a instauré une taxe visant de manière particulière les industries dont la pollution et les rejets dans la nature sont jugés très dangereux pour le milieu naturel.

Tableau N°4 : Taxe sur les activités à pollution et à rejets dangereux sur l'environnement.

Activité	Nombre d'unités polluantes	Valeur en DA
Matériaux de construction	223	6 536 000,00
Industries chimiques et plastiques	100	949 000,00
Industries agroalimébntaires	464	5 155 000,00
Bois-liège, cellulose	21	1 984 000,00
Industries métallurgiques	39	1 309 000,00
Textiles et cuirs	10	2 054 000,00
Divers	111	2 953 000,00
Total	968	20 169 000,00

Annuaire statistique de la DPAT, 2002

Les taxes que doivent s'acquitter ces entreprises sont des taxes ad valorem. Elles sont de plus en plus supérieures à chaque fois que la pollution est élevée ou classée comme dangereuse. Cependant, dans la pratique, le suivi et les mesures de la pollution industrielle sont loins de se conformer à la théorie. Aucune entreprise exerçant au niveau de la wilaya de Tizi ouzou et de Béjaïa n'a pu décrocher l'ISO 14000.

1-3-Les permis négociables dans un future lointain

Malgré les difficultés, le MEAT renforce les efforts pour aboutir à des solutions propices pour le cas algérien. Pour ce faire, des accords de coopération dans le secteur environnement sont en train de se réaliser et au niveau micro économique des contrats de performance avec des

entreprises se concluent. Cela nous laisse-t-il entendre un comportement réactif des entreprises algériennes ? C'est ce que nous développerons dans le point suivant.

2- La réaction des entreprises algériennes face aux politiques économiques environnementales

Force est de connaître que les choix des procédés technologiques pour la majorité des unités industrielles ne furent pas dotées d'équipements antipollution. La dégradation des milieux naturels, la pollution de l'eau du littoral marin et de l'atmosphère, l'accumulation des déchets toxiques au niveau des unités industrielles classent les entreprises algériennes dans la catégorie des entreprises non conformistes selon les modèles cités. Cependant, ce jugement serait faussé. La prise en considération des difficultés de préparation et de mise en place des politiques industrielles (PI) en donnent une idée.

2-1- Les causes d'absences de politique industrielle des entreprises algériennes

La mise en place d'une politique industrielle environnementale sous entend la maîtrise des techniques de calcul économique et la réflexion à la marge. Le raisonnement adopté dans le cadre de cette méthode est un raisonnement à la marge. Il part du principe que la collectivité acceptera de réduire les émissions polluantes dues à l'activité économique jusqu'à ce que le coût de réduction d'une unité supplémentaire de polluant devienne supérieur aux avantages que l'on peut espérer tirer de sa réduction (coûts externes et comptabilité environnementale de la théorie à la pratique) (Nicolas Antheaume⁸ 2001).

Les entreprises algériennes publiques comme privées vivent actuellement une phase des mutations brusques et radicales rendant difficile l'application de raisonnement cité. En prime, la majorité des unités industrielles ne furent pas dotées d'équipements antipollution. La dégradation des milieux naturels, la pollution de l'eau du littoral marin et de l'atmosphère, l'accumulation des déchets toxiques au niveau des unités industrielles.

Certaines technologies mise en œuvre pour l'évitement des pollutions (exemple l'épuration de l'eau, le filtrage des émissions atmosphériques traitent de manière quasi indifférenciée des rejets de natures diverses.

La mise en place d'une politique industrielle environnementale est liée aussi à des critères moraux tel que la culture . La lutte contre la pollution industrielle est conditionnée par les valeurs, les mythes et les signes qu'ont les entreprises sur ce thème. La pollution pour l'entreprise algérienne est un problème mais non urgent par rapport aux problèmes de rentabilité, de performance,... dont elle souffre.

2-2- Quels comportements affectés aux entreprises algériennes

Malgré les difficultés citées plus haut, plusieurs entreprises algériennes notamment les entreprises publiques sont en train de se préparer dans tous les domaines pour la mise en œuvre d'un SME. Il faut rappeler que les pressions pour la protection de l'environnement commence à devenir pesante sur les pays en voie de développement, car l'environnement est devenu l'un des critères de la compétitivité de l'entreprise. Il se négocie dans plusieurs actes

⁸ Nicolas ANTHEAUME : coûts externes et comptabilité environnementale de la théorie à la pratique. Revue Française de Gestion , Novembre – Décembre 2001.

économiques. Nous citons, dans ce qui suit, quelques actions environnementales des entreprises.

* Enad – Henkel

Un contrat de performance environnementale a été établi entre le ministère de l'environnement et l'entreprise connue pour l'intérêt consacré aux questions inhérentes à l'environnement. spécialisée dans les détachants et les produits d'entretien, emploie 1700 salariés dans ses trois unités implantées à Ain Temouchent, Reghaïa et depuis 2002 à Cheghoum laïd. En matière de management environnemental, l'entreprise a mis en place une délégation à l'environnement et la décontamination des sols sur les sites et ce en deux phases : la première a été achevée en fin 2003 et la seconde sera finalisée le 30 septembre. Il y a eu, également, la mise en place d'un dispositif de gestion de déchets solides (tri, valorisation et recyclage, l'élimination de quatre transformateurs à PCB (fin 2004). La mise en œuvre d'un dispositif permettant un fonctionnement en circuit fermé afin de supprimer tous les rejets liquides de process et la poursuite de revamping des filtres déjà effectué sur les trois unités sans oublier le système de dépoussiérage en milieu professionnel (en cours) et la mise en place d'un système d'information environnementale et des déclarations de performance environnementale de l'entreprise.

* La cimenterie de Ain Kebira dans la région de sétif, continue de poser de sérieux problèmes de pollution à toute la région de l'Est algérien, et ce jusqu'aux limites de la wilaya de Jijel. Selon des spécialistes de l'environnement, l'entreprise a acquis, il y a 3 ans, un filtre antipollution qui a été payé à un prix astronomique puis a été installé sur le site. Seulement selon la même entreprise, ce procédé s'est avéré inefficace.

* Le groupe des ciments de l'Est a signé un contrat de performance en matière d'environnement qui l'oblige à mener des actions de dépollution et à réduire les nuisances. Les contrats de performance est un outil de gestion environnemental qui permet d'anticiper sur l'application de la réglementation. Ce programme est initié par la direction de la pollution industrielle au ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement. Les cimenteries sont Hama Bouziane à constantine, Hadjar Soud à Guelma, Ain Kebira à Sétif, Ain Touta à Batna et Ma Labiod à Tebessa.

Selon un document officiel, les cimenteries de Ma Labiod et Ain Touta sont certifiées ISO 9002 et respectent la norme d'émission de 50 milligrammes par nonomètre cube d'air. Elles sont à un stade avancé dans la mise d'un système de management environnemental en vue de leur certification ISO 14000. Les cimenteries de Hama Bouziane et Ain Touta font l'objet, pour leur part, d'un audit environnemental pour des experts nationaux et internationaux dans le cadre du projet « contrôle de la pollution industrielle » et en vue de la mise en place du système de management environnemental. Quant à la cimenterie de Hadjar Soud, elle a considérablement réduit ses émissions de poussière.

Selon les modèles cités dans le tableau N°1, il est trop tôt de classer les entreprises algériennes. Elaborer une stratégie environnementale sous-entend maîtriser des techniques de management classique et amélioration de ce dernier par d'autres outils concernant l'environnement. L'entreprise algérienne est au début de processus d'apprentissage des méthodes de gestion moderne. Les actions menées actuellement concernent la mise en place du management de qualité qui est un passage obligatoire pour arriver au SME.

CONCLUSION

Les lois de l'offre et de la demande renforcées par des lois gouvernementales régissent l'économie du monde. Toutefois, l'objectif de la protection de l'environnement contre la pollution industrielle semble être difficile à atteindre. En effet, la pollution, considérée comme un bien économique, est difficilement calculable, ce qui justifie la multiplicité des solutions publiques. En prime, les politiques économiques proposées ne sont définies uniquement par des variables quantifiables (impôts, taux, coefficients) mais aussi par d'autres qualitatives à savoir la culture. C'est justement ces variables qualitatives qui déterminent plus la volonté et les comportements des entreprises vis à vis des politiques environnementales. Ces mêmes exigences expliquent les difficultés d'applicabilité des politiques importées, malgré la richesse de la législation environnementale. Mais en dehors des critères qualitatifs, avec la flambée des prix de pétrole ces dernières années consécutivement, pourrions-nous parler d'élimination des problèmes de financement des projets antipollution des entreprises ? Et par voie de conséquence, classerions nous ces mêmes entreprises dans la catégorie des réactives ?

BIBLIOGRAPHIE

Nicolas ANTHEAUME : coûts externes et comptabilité environnementale de la théorie à la pratique. Revue Française de Gestion , Novembre – Décembre 2001.

J. BENSEDRINE : Gestion et protection de l'environnement : comment devenir une entreprise ouverte. Revue Française de Gestion Nov-Déc. 2001.

J.C. LEFEUVRE : L'approche écologique de l'environnement, un environnement et gestion de la planète. Les cahiers français N° 250, la documentation française, mars avril 1991.

G. MANKIW : Principe de l'économie. Edition Economica 1998.

A. MAROUCINI : Stratégie environnementale des entreprises. Presses polytechniques et universitaires Romandes 1998.

PROGRAMME des nations unies pour le développement pour l'Algérie, fait en collaboration avec le programme de capacité 2002.

RAPPORT élaboré par le CITET 2000 : Evaluation du système d'étude d'impact sur l'environnement de la république Algérienne Démocratique et Populaire.

A. SAMUELSON et NORDHAUS : Economie. Edition Economica 2000.

J. STIGLITZ : Principes d'économie moderne. Edition DE Boeck université, 2000.

Différents documents sans titre précis concernant l'environnement de la Wilaya de Tizi ouzou et de Bejaïa.

Enquête au niveau du ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire , 2004.